



N° d'épreuve FFM \_\_\_\_\_  
 Moto-Club \_\_\_\_\_ DEMIGNY SPORTS MECANIKUES  
 N° d'affiliation \_\_\_\_\_ C1522  
 Date \_\_\_\_\_ 30 MAI 2019  
 Lieu \_\_\_\_\_ DEMIGNY  
 Organisateur technique - NEPOTE FRANCK  
 E-mail \_\_\_\_\_ franck.nepote@orange.fr  
 Téléphone \_\_\_\_\_ 0630795719

## COURSE SUR PRAIRIE

## REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course \_\_\_\_\_ BUFFENOIR Jean Francois Licence : 049319  
 Président du Jury ou Arbitre\* \_\_\_\_\_ HOUYEZ Daniel Licence : 058887  
 Membre du Jury \_\_\_\_\_ Licence : \_\_\_\_\_  
 Membre du Jury \_\_\_\_\_ Licence : \_\_\_\_\_  
 Commissaire technique responsable \_\_\_\_\_ THEVENARD Patrick Licence : 147505  
 Responsable du chronométrage \_\_\_\_\_ MACHERET Julien Licence : 128132

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
MOTOS OPEN	15 ans		A partir de 125cc	45€ sur Engage sports.com
QUADS OPEN	15 Ans		A partir de 125cc	45€ sur Engage sports.com
MOTOS ANCIENNE	15 Ans		A partir de 125cc	45€ sur Engage sports.com
PIT BIKES	12 Ans		De 88cc à 190cc	35€ sur Engage sports.com

#### Engagement :

Site Internet ----  
 Contact ----- PASQUELIN THIERRY  
 Téléphone ----- 0622497421 E-mail--- t.pasquelin@wanadoo.fr

#### Chronométrage :

Location de transpondeur :  oui  non  
 Tarif : inclus  
 Caution : 200€

**Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques**
**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**Article 5 Réclamations**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

**Article 6 Médicalisation de la manifestation**

Nom du responsable médical .... Dr Giroux Hallot  
 Nombre de secouristes ..... 6  
 Hôpital le plus proche ..... CHU CHALON SUR

Nombre d'ambulance(s) ..... 2  
 Temps de trajet (en min) ..... 30

**Article 7 Le site de pratique**
**Accès :**

Nom du site ..... Les Prés Conteaux  
 Adresse ..... 71150 DEMIGNY

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit ..... 968m  
 Largeur minimum de la piste ..... 8m  
 Largeur de la grille ..... 26m  
 Longueur de la ligne droite de départ ..... 60m  
 Nombre d'OCP\* ..... 10

**Capacité Moto :**

Pendant les essais : 26  
 En manche : 26

**Capacité Quad/Side-car :**

Pendant les essais : 13  
 En manche : 13

\*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**Visa du Moto-Club**

Date : 4 / 3 / 2019

**Visa de la Ligue**

Date :

**Visa de la FFM**

Date :

Numéro :

DEMIGNY SPORTS MECANIKES  
 71150 DEMIGNY

